



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0360

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Approbation de l'avenant n° 1 au traité de concession

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0360**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Approbation de l'avenant n° 1 au traité de concession**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2017-2530 du 15 décembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé le bilan de la concertation préalable unique, lancée par la délibération du Conseil n° 2017-2024 du 11 septembre 2017, portant sur le dossier de création modificatif de la ZAC du Mas du Taureau à Vaulx en Velin.

Cette même délibération a autorisé la poursuite dudit projet selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été définis dans le cadre de la concertation et les modalités de mise en œuvre, de confier la réalisation de la ZAC du Mas du Taureau à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement et de lancer la consultation d'aménageurs pour la réalisation de la ZAC, conformément aux dispositions des articles L 300-4 et R 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Par délibération du Conseil n° 2019-3645 du 24 juin 2019, la Métropole a approuvé le traité de concession conclu avec la SERL pour la réalisation de la ZAC du Mas du Taureau et son bilan équilibré en dépenses et en recettes d'un montant de 97 134 000 € HT.

Par cette même délibération, la Métropole a acté le montant de sa participation à l'équilibre de la ZAC d'un montant de 49 238 000 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 6 829 000 € en 2020,
- 5 829 000 € en 2021,
- 5 829 000 € en 2022,
- 5 829 000 € en 2023,
- 6 829 000 € en 2024,
- 2 829 000 € en 2025,
- 2 829 000 € en 2026,
- 3 829 000 € en 2027,
- 4 829 000 € en 2028,
- 829 000 € en 2029,
- 329 000 € en 2030,
- 829 000 € en 2031,
- 829 000 € en 2032,
- 553 000 € en 2033,
- 408 000 € en 2034.

La participation d'équilibre reste inchangée mais la Métropole souhaite modifier l'échéancier initial prévisionnel de versement de cette participation d'équilibre sur les exercices 2020 à 2026.

Le présent avenant n° 1 au traité de concession prévoit donc la modification des modalités de versement de la participation d'équilibre de la Métropole selon le nouvel échéancier suivant :

- 36 803 000 € en 2020,
- 3 829 000 € en 2027,

- 4 829 000 € en 2028,
- 829 000 € en 2029,
- 329 000 € en 2030,
- 829 000 € en 2031,
- 829 000 € en 2032,
- 553 000 € en 2033,
- 408 000 € en 2034.

Cet avenant modifie le traité de concession et le bilan de l'opération sera actualisé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Mas du Taureau à Vaulx en Velin portant sur le nouvel échancier de versement de la participation d'équilibre de la Métropole suivant :

- 36 803 000 € en 2020,
- 3 829 000 € en 2027,
- 4 829 000 € en 2028,
- 829 000 € en 2029,
- 329 000 € en 2030,
- 829 000 € en 2031,
- 829 000 € en 2032,
- 553 000 € en 2033,
- 408 000 € en 2034.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.